



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 avril 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 28

Date de la convocation :
4 avril 2024

Délibération n° DCM24-04-10P28

**Administration générale - Cité des Guilhem -
Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice
2024**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Luc Barral, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Procurations :

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

La Commune, propriétaire du château des Guilhem, s'est engagée dans un programme de restauration de ce bâti féodal avec d'une part sa sécurisation et d'autre part sa mise en valeur.

Les travaux menés ont permis en mars 2022 sa réouverture au public.

Par ailleurs, la Ville a noué un partenariat avec les associations du territoire impliquées dans la préservation et la valorisation du patrimoine.

Ainsi depuis 2022, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association « Cité des Guilhem », l'enceinte du château et ses abords immédiats a fait l'objet entre autres de travaux de débroussaillages avec plantation d'essences méditerranéennes et de remise en état de petits murets de pierres sèches stabilisant ainsi le terrain en pente.

L'association s'implique également dans l'animation de cet espace en partenariat avec la Ville.

En 2024, elle entend poursuivre les travaux de restauration du château et de mise en valeur tout en proposant des animations au public.

Compte tenu de ces objectifs communs, la Ville souhaite poursuivre le partenariat engagé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer à l'association Cité des Guilhem une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2024, d'un montant de 5 500 €,
- De conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 définissant les engagements respectifs de la Commune et de l'association, selon projet joint,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées,

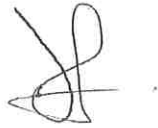
(avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION [M. P. Javourey représenté par Mme C. Blaho-Poncé]),

DECIDE d'attribuer à l'association Cité des Guilhem une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2024, d'un montant de 5 500 €,

DECIDE de conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2024 définissant les engagements respectifs de la Commune et de l'association, selon projet joint,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE